

1. *Regrette profondément* de n'être pas en mesure de procéder à un examen approfondi du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, conformément à sa résolution 1982/50 du 28 juillet 1982, par suite des importants retards intervenus dans l'établissement du budget et sa présentation au Comité du programme et de la coordination;

2. *Affirme* que cet état de choses est intolérable et, à cet égard, fait siennes les conclusions du Comité du programme et de la coordination selon lesquelles la grave situation actuelle n'a rien à voir avec le calendrier arrêté pour les réunions du Comité, aucune modification de ce calendrier ne devant dès lors être envisagée;

3. *Prie* le Secrétaire général :

a) De prendre les mesures nécessaires pour que le texte complet et définitif de tous les chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, en particulier des chapitres 7, 15 et 25, soit effectivement présenté aux membres du Comité du programme et de la coordination suffisamment tôt avant la reprise de la vingt-troisième session du Comité;

b) De veiller à ce que la situation actuelle ne se répète pas lors de l'établissement et de la présentation des futurs projets de budgets-programmes;

c) De présenter à cet effet à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination à la reprise de sa vingt-troisième session, un rapport analytique sur les méthodes, les procédures et le calendrier suivis dans l'établissement du budget-programme, en vue d'en déceler les insuffisances et les imperfections.

40<sup>e</sup> séance plénière  
28 juillet 1983

### 1983/52. Perspectives de mise en valeur des matières premières non métalliques

*Le Conseil économique et social,*

*Conformément* à sa résolution 1954 (LIX) du 25 juillet 1975 sur les problèmes relatifs à l'existence et à la disponibilité des ressources naturelles,

*Reconnaissant* l'importance des ressources naturelles, et en particulier des matières premières non métalliques, pour le développement économique,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général sur les perspectives de mise en valeur des ressources minérales non métalliques<sup>22</sup>,

*Prie* le Secrétaire général d'établir à l'intention du Comité des ressources naturelles, pour sa neuvième session, un nouveau rapport, fondé sur la documentation existante et concernant les perspectives de mise en valeur des matières premières non métalliques, en particulier la bentonite, le mica, la magnésite, le feldspath, le spath fluor et la baryte.

40<sup>e</sup> séance plénière  
28 juillet 1983

### 1983/53. Normalisation des définitions et de la terminologie des ressources minérales

*Le Conseil économique et social,*

*Reconnaissant* la nécessité persistante de disposer de statistiques de la production et de la consommation des ressources minérales qui soient homogènes au plan international et faciles à comprendre,

*Tenant compte* des délibérations du Comité des ressources naturelles, à sa huitième session, au sujet du rapport du Secrétaire général sur la normalisation des définitions et de la terminologie des ressources minérales<sup>23</sup>, qui résume les résultats de la réunion du Groupe d'experts nommés par le Secrétaire général en application de la résolution 1979/72 du Conseil économique et social, du 3 août 1979,

1. *Fait sien* le rapport du Secrétaire général sur la normalisation des définitions et de la terminologie des ressources minérales;

2. *Note* que, dans sa résolution 1979/72, il demandait que le Groupe d'experts fasse rapport au Comité des ressources naturelles et exprime sa préoccupation devant le fait que le rapport qui avait été adopté à l'unanimité par le Groupe a été modifié par le Secrétaire général avant d'être publié;

3. *Demande* par conséquent que les mesures à prendre pour répondre aux demandes formulées dans les paragraphes qui suivent reposent sur le texte original du rapport;

4. *Prie* le Secrétaire général de prendre en considération les recommandations figurant dans le rapport relatives aux activités de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'établissement, la compilation et la publication de statistiques sur la production et la consommation de minéraux;

5. *Prie aussi* le Secrétaire général d'examiner quelles seraient les activités supplémentaires requises pour mettre en œuvre ces recommandations, y compris les activités concernant les définitions et la terminologie de certains minéraux et métaux et les statistiques sur la récupération secondaire des métaux;

6. *Demande instamment* aux gouvernements de tenir compte des recommandations du Groupe d'experts et d'assurer au rapport la diffusion la plus large possible;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire rapport à la Commission de statistique, à sa vingt-troisième session, sur les progrès réalisés dans l'exécution des demandes formulées aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus.

40<sup>e</sup> séance plénière  
28 juillet 1983

<sup>22</sup> E/C.7/1983/4.

<sup>23</sup> E/C.7/1983/9.